

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 27 mai 2015

Le conseil s'est réuni à 20h sous la présidence du maire Jean-Pierre HESTIN

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Demande de subvention exceptionnelle (chevaliers de la gaule)
- Changement de contrat d'un agent communal
- Avancement de grade de deux agents communaux
- Annulation et remplacement d'une délibération au sujet d'une vente de terrain
- Concession d'un terrain communal
- Divers

Nombre de présents : 12

Hervé Anstett excusé et donne pouvoir à Jocelyne Jehel

Armelle Villemin excusée et donne pouvoir à David Ducroq

14 votes peuvent s'exprimer

Lecture de l'ordre du jour

Proposition de changement : la demande pour la vente du terrain du Col de Fouchy : pour rappel, M.Schildknecht avait fait une première proposition d'achat mais Didier Willemin en a fait parvenir ce jour une autre, il n'y aura donc pas délibérations mais sera au point « Divers ».

Donc au point « Divers »

- fermeture annoncée d'une classe en maternelle bilingue
- vente du terrain du col de Fouchy
- présence d'un campement scout cet été
- SDEA : réflexions
- actu CCVA :
 - *permis de construire
 - *loi Notre
 - * avenir CCVA /communes nouvelles

Préambule : Le Maire demande si l'envoi des documents une semaine avant est judicieux et ceci afin de permettre une réflexion préparatoire au CM.

L'ensemble du CM accepte cette méthode de travail.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pour rappel un secrétaire est désigné afin de rédiger un Procès-Verbal qui reprend l'essentiel de qui se dit. Le Maire rédige le Compte-rendu. Le secrétaire envoie le PV par courriel, on fait ensuite la publicité de ce que chacun a relaté.

Sandra Engler se propose d'être secrétaire.

Le Maire propose que chacun puisse s'atteler à cette tâche. Cela ferait moins d'un PV par an et par conseiller.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Les chevaliers de la gaule ont sollicité une subvention de 500€ pour permettre de financer une tondeuse pour entretenir le terrain autour de l'étang. De plus l'alevinage ne sera pas nécessaire cette année car la rivière est assez fournie. Etant donné qu'une subvention de 500€ pour l'alevinage était prévue, cette somme pourrait être accordée pour participer au financement d'une tondeuse.

Accord à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monique Weiller travaille à temps partiel à 27h lissé sur l'année pour l'entretien des mairie-écoles et la saison du camping. Elle souhaite se délester de la charge de gérante du camping et par conséquent demande une réduction du temps de travail. Elle travaillera désormais 16h/semaine consacrées à l'entretien des locaux des écoles et de la mairie. Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable en début d'année. Ce changement a nécessité par ailleurs l'embauche du nouveau gérant du camping.

Accord à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU D'EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Il est prévu l'avancement de grade de deux agents fonctionnaires titulaires.

Un agent de maîtrise nommé en 2006

Un adjoint administratif nommé en 2007

Il n'y a pas d'avancement automatique mais selon les statistiques, les fonctionnaires passent 5-6 ans dans leur grade. La commission administrative avait émis un avis favorable à cet avancement.

A compter du 1^{er} juin, il est proposé

- 1. Un agent administratif 1^{er} classe
- 2. Un agent de maîtrise principal

Les conséquences financières :

- 1. Augmentation d'Indice majoré suite à un changement d'échelon : augmentation de 28€/mois de charge
- 2. Augmentation d'Indice majoré suite à un changement d'échelle : augmentation de 30€/mois

Les augmentations sont déjà provisionnées et on en avait tenu compte dans le budget.

Question de M.Gnaedig :

Est-ce que cela regarde vraiment le CM ?

Réponse du Maire :

Par principe, les affaires de la commune doivent intéresser le CM, même si effectivement c'est le maire qui est chef de l'administration. En l'occurrence, il s'agit là de créations de postes au tableau d'effectifs avec une incidence budgétaire. Cela ne peut se concevoir sans une délibération du CM.

Question de Mme Félix :

Y-a-t-il des barèmes ?

Réponse du Maire :

Oui, les salaires des fonctionnaires sont déterminés par des grilles indiciaires dans lesquelles apparaissent les échelles et les échelons au sein de ces échelles. L'accès à un échelon supérieur ou un changement d'échelle correspond à une augmentation d'indice, et donc de salaire, déterminée.

Remarque de M.Fréchard : il faudrait supprimer les anciens postes

Réponses du Maire : c'est vrai et on va le faire, il est important que le tableau théorique des effectifs correspondent à la réalité des emplois .

Accord à l'unanimité.

LOCATION D'UN TERRAIN

Demande de M. et Mme RIMMELY qui ont racheté l'auberge du Creux Chêne et sollicitent la location un terrain attenant à la propriété afin d'y installer quelques ovins.

La proposition de redevance annuelle à 50.70€ avec une concession de 9 ans , à actualiser chaque année selon la grille des tarifs votés par le CM.

Accord à l'unanimité.

Divers

- Annonce d'une fermeture classe en maternelle bilingue, 8 élèves sont inscrits en Petite Section bilingue en septembre. L'académie décide de fermer une classe selon le calcul des effectifs, il n'y a pas assez d'élèves pour maintenir les deux classes (à contrario il y a beaucoup d'inscrits prévus en classe monolingue).

La mesure de carte scolaire va proposer de créer une section bilingue et de garder une classe bilingue.

Suite à une réunion entre Maire de RLF, adjoint de Lièpvre et directeur de l'école, le Maire a envoyé un courrier aux parents afin qu'ils prennent conscience de l'impact sur l'école et le village.

L'administration de l'Education Nationale va gagner ½ poste avec des conséquences sur la poursuite de études en bilingue.

Remarque de M.Fréchard : a-t-on regardé les années n+1 et n+2 ?

Réponses du Maire : oui, mais cela ne sera pas suffisant, car il s'agit des entrées à l'école maternelle et qu'on ne peut préjuger de ce voudront faire les parents à la rentrée 2016, voire 2017 ; en effet le choix des parents n'est pas uniquement fondé sur un choix pédagogique, mais aussi un choix de mode de garde. Alors que tout est opérationnel (déplacements, périscolaire...) pour recevoir l'enfant à sa sortie du temps scolaire, quel que soit son lieu de scolarité, certains parents privilégient encore le lieu de scolarité (LPV ou RLF) par rapport au type de scolarité (mono ou bilingue).

Remarque de M.Fréchard : entre 1 classe ou 2, ça a toujours été le système yoyo à RLF, du coup on a bien fait de réfléchir au poste d'Atsem.

Remarques de M.Ducroq : où est la cohérence ? A-t-on pensé à la division des fratries ?

Réponses du Maire : ces questions sont à poser par les parents à l'académie ; il est regrettable que la seule réponse de l'inspection académique, constatant cette baisse programmée d'effectifs, ait été la fermeture d'une classe plutôt qu'un effort accru d'informations aux parents sur l'importance du bilinguisme dont l'Alsace se targue d'être le promoteur.

- Sollicitation des Scout de Rouen pour deux semaines du 9 au 16 et du 23 au 30 juillet à RLF. La demande a été faite à l'association Aurora qui a accepté de les accueillir sur leur terrain.

- Vente du terrain du Col de Fouchy : nous avons déjà discuté de la possibilité de vendre ce terrain avec accord de 28€/are pour la vente à M Schildknecht à un prix qui nous paraissait déjà élevé car la tranche basse de la SAFER est de 17€. Le maire a contacté l'intéressé qui fait une proposition à 22€/are. Or Didier Willemin en propose aujourd'hui 29€/are. Le maire propose que la municipalité rencontre les intéressés afin de remettre cette vente à l'OJ du prochain conseil.

Remarque de M.Fréchard : pour historique, il y a eu un contrat avec mais M. Schildknecht pour des coupes d'arbres puis une opération d'amélioration pastorale.

Interrogations du Maire : quel intérêt pour l'agriculteur de proposer un tel prix ? A-t-on l'assurance que ce terrain ne redeviendra pas une friche, à l'instar d'autres terrains confiés à cet agriculteur? Les activités de M.Willemin sont fortement tournées vers l'exploitation de la forêt, a-t-il les moyens d'entretenir toutes les surfaces dont il a la jouissance.

- SDEA : le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement : sujet déjà évoqué lors de précédent conseils, au cours desquels M.Fréchard avait reconnu qu'il y avait eu un « loupé » il y a quelques années au niveau intercommunal. Le

SDEA c'est un service, un syndicat qui s'occupe de tout : gestions, factures...mais la décision n'a jamais été prise, faute d'entente politique.

Cette question mérite d'être sérieusement évoquée à nouveau, la compétence « gestion de l'eau et de l'assainissement » devenant probablement très prochainement une compétence intercommunale obligatoire.

Remarques :

**Mme Engler* : on perd une indépendance et se pose la question de la qualité de l'eau. Sans oublier le coût.

**M.Fréchard* : il y a un décalage entre la réalité du besoin et les faits, c'est un contrat global, forfaitaire.

**M.le Maire* : c'est un service qu'on paye, on dit le besoin, on achète le produit, on veut tant m³ d'eau de qualité, le prestataire fait des efforts sur la qualité, la maintenance qui sont à sa charge. Le SDEA pourrait être une piste. Il faut attendre la « loi Notre » pour savoir si ce sera de la compétence de la CCVA. Mais d'ores et déjà le conseil municipal doit affiner sa réflexion sur le sujet.

- Actus CCVA

- instruction des permis de construire : l'état a annoncé qu'il se désengage de l'instruction des permis de construire dans les communes appartenant à un EPCI de plus de 10000 hab. Il faut donc trouver une autre structure pour instruire les dossiers de la communes . La CCVA s'est tournée vers la CA de Colmar et la CC de Ribeauvillé. Cette dernière a répondu favorablement car ils veulent créer un ½ poste pour opérer dans ce service. Une convention entre les 2 com-com et les communes du VA sera établie et la facturation se ferait entre com-com. Une délibération devra intervenir avant fin juin.
- PLUi

Le Maire déplore que nous soyons dans l'expectative. Récemment les délais (mars 2017) ont été repoussés en 2020 à condition qu'avant fin 2015 une délibération confirme que la com-com s'engage dans un PLUi. Un cabinet devrait ensuite être engagé afin de construire ce PLUi ; les documents actuels d'urbanisme seront valides jusqu'à cette échéance.

**M.Fréchard* : c'est dépenser beaucoup d'argent pour pas grand-chose, au niveau national, les documents d'urbanisme sont faits pour rassembler les gens des centres, le milieu rural n'a pas besoin de tels documents.

**M.le Maire* : oui, peut-être mais il n'y a pas d'autres solutions, cela va avoisiner un montant de 300 000€ pour la CCVA, qui reste bien moindre si c'était chaque commune qui devait entreprendre la révision obligatoire de son document d'urbanisme

**M.Fréchard* : le SCoT c'était 1.2 Million pour 70 000 hbts

*le maire : on peut aussi faire le choix de certaines communes qui restent à la carte communale...

➤ « Loi Notre » : nouvelle organisation territoriale avec un chapitre particulier sur la réorganisation du bloc communal : intercom et communes. Il n'y aura plus d'intercom à moins de 20 000 hbts sauf exception « loi montagne » or toutes nos communes sont dans la « loi montagne », mais cette loi est plutôt prévue pour les territoires très vaste, enclavés avec une faible densité de population. Nous serons donc probablement rattachés à une autre intercom : Sélestat, Val de Villé ou autres. Pour l'instant les réflexions ne sont pas très avancées. Rien de concret n'est entamé : pourtant des pistes ont été suggérées au conseil communautaire :

- rester une comcom « indépendante » : pour cela il faudrait un projet politique qui convainque le préfet de la viabilité à long terme de notre territoire et de sa capacité à vivre en tant que collectivité autonome :

- promouvoir et travailler sur les communes nouvelles : une commune nouvelle qui englobe les 4 communes de la vallée ou une commune nouvelle pour le haut de la vallée et une autre pour le bas de la vallée
- réfléchir avec quelle autre inter com on pourrait fusionner, sachant que sans créer de communes nouvelles, l'entité Val d'argent n'aurait alors plus de réalité, chacune de nos quatre communes étant noyée dans la masse des communes de la nouvelle intercommunalité.

Remarques :

**M.Ducroq* : c'est tout le paysage économique, culturel, scolaire qui va changer

**M.Fréchard* : si il y a unanimité des élus, le Préfet n'ira pas contre le Val d'Argent, il y a un potentiel financier important, c'est la seule com-com où le bourg centre est au fond de vallée, le rattachement à un autre inter com serait la mort de Ste Marie, il y aurait forcément un glissement vers le bas de la vallée.

* *le Maire* : c'est difficile d'imaginer , en l'état actuel de la mentalité des élus, qu'on puisse aller vers une commune nouvelle du Val d'Argent mais cela aurait du sens, c'est cohérent même si les problématiques sont un peu différentes entre le haut et le bas de la vallée, on peut imaginer 4 quartiers et des conseils de quartiers. Les élus sont réticents à commencer une réflexion pourtant il faut le faire rapidement.

**M.Fréchard* : la loi est mal faite, les gens raisonnent par identité communale ; en 1994, le schéma de secteur prévoyait déjà une commune du Va avec 4 quartiers.

**M. le Maire* : certains voient la mutualisation comme la panacée et le bouclier contre un éventuelle fusion ; or on voit bien, tant qu'on est à quatre communes, la difficulté à faire aboutir cette mutualisation. La méthode des petits pas a ses limites ; la création d'une ou de deux communes nouvelles réglerait d'emblée nombre de problèmes qui nuisent à l'efficacité de la gestion du bloc communal. Mais les élus pensent que les habitants ne sont pas prêts. Pas sûr ! C'est un tournant historique qu'on pourrait bien rater, comme par le passé.

➤ Tour de table :

- M.Herment : un sapin gêne en bas de la rue des Beaux Champs et cache partiellement le miroir, d'où un problème de visibilité au croisement. M.Feil se chargera d'aller voir avec les ouvriers.
- Mme Félix : l'élagage des buissons au niveau du mur de la maison forestière se faisait par les ouvriers, M.Feil et Mme Abt demandent qui est propriétaire du mur ? M.Félix peut le faire, il faudra trouver un accord.
- M.Herment signale que le fauchage a été réalisé mais qu'il reste des grosses touffes au niveau des poteaux, M.Feil enverra les ouvriers.
- M.Conreau redemande la réfection des trous dans la chaussée de la route de la Hingrie et l'élagage, le Maire a envisagé la réfection de la route après le camping car il n'y a pas de travaux d'enfouissement, les devis ont été demandés. Pour l'élagage, M.Feil a l'idée de faire appel aux Scouts mais se pose la question de la période autorisée d'élagage, il faudra vérifier les informations.

Fin de séance 21h30